

Compte-rendu du Comité paritaire sylvo-cynégétique Auvergne- Rhône-Alpes

17 novembre 2025

Présents :

<u>Membres du comité et leurs conseillers techniques</u>	<u>Experts permanents</u>
<u>Etat</u> : Guillaume ROUSSET, Julien MESTRALLET, Isabelle MENARD <u>Conseil Régional AURA</u> : Philippe MEUNIER, Vincent BERNARD, Virginie CHARBONNIER, Nadia LISZEWSKI, David SOUVESTRE <u>Communes forestières AURA</u> : Philippe MACHEDA, Maxime CHAUSSINAND <u>CNPF</u> : Pierre FAUCHER, Isabelle GIBERT-PACAULT <u>FDC 03</u> : Jean-Pierre GAILLARD <u>FDC 15</u> : Gérard ALBAT <u>FDC 38</u> : Simon JANIN (visio – point 2) <u>FDC 42</u> : Franck VITAL <u>FDC73</u> : Guy CHARVET <u>Fransylva</u> : Nicolas DE MENTHIERE <u>ONF</u> : Eric DUBOIS, Xavier PENIN (visio – point 2)	<u>Chambre régionale d'Agriculture</u> : Arthur BRUN <u>OFB</u> : Raphaël DEMOLIS, David LAFFITTE

Philippe MEUNIER et Guillaume ROUSSET accueillent les participants.

Guillaume ROUSSET rappelle que ce comité paritaire a pour objectif d'établir le bilan annuel des dégâts de gibier sur les peuplements forestiers et de faire le point sur les chantiers en cours.

Il informe que le premier comité technique national de l'équilibre sylvo-cynégétique s'est tenu le 9 avril 2025, sous la présidence d'Anne-Catherine LOISIER. Ce comité fait suite aux engagements des Assises de la forêt et du bois de 2022. Il s'agit d'un groupe technique de partage des connaissances et d'échanges sur l'évaluation, le suivi et les leviers d'actions pour l'équilibre sylvo-cynégétique au sein des forêts françaises. Il rend compte au comité spécialisé « Forêt, bois et territoires » du Conseil supérieur de la forêt et du bois (CSFB).

Une mission de parangonnage en Allemagne menée au niveau national sur le sujet équilibre sylvo-cynégétique a également permis d'amener un regard complémentaire.

Au niveau de l'Etat, un comité de l'administration régionale (CAR) s'est tenu sur les sujets forestiers en avril 2025, avec les 12 Préfets d'AuRA. L'enjeu de l'équilibre sylvo-cynégétique a été abordé.

1. Bilan annuel des dégâts de gibier sur les peuplements forestiers

Voir la carte et le tableau du bilan annuel 2025

Isabelle MENARD présente le bilan annuel des dégâts de gibier sur les peuplements forestiers 2025. Elle indique que la carte est sensiblement la même qu'en 2024, à l'exception de la Haute-Loire, où les massifs qui étaient classés comme étant en équilibre menacé ou rompu en 2024 ont été classés comme zones à caractériser en 2025 (sauf un).

Elle rappelle qu'il avait été décidé lors du dernier bilan annuel d'ajouter une colonne indiquant les mesures prises pour le rétablissement de l'ESC le cas échéant, ce qui a été fait. Le retour est variable selon les DDT pour cette première année. On note globalement un effort des chasseurs avec des prélèvements ciblés en cas de présence de points rouges.

Guillaume ROUSSET indique qu'en ce qui concerne les UGC du Cantal et de la Loire, des indicateurs de changement écologique vont être mis en place. Dans la Loire, il s'agit d'une posture des acteurs, qu'il faut dépasser.

Nicolas DE MENTHIERE souligne qu'il y a beaucoup de zones bleues, ce qui n'est pas satisfaisant. Il s'agit d'un dévoiement de l'utilisation de cette catégorie des « zones à caractériser », qui devait être réservée aux zones sur lesquelles il n'y a pas assez de données. Dans le Cantal, ce n'est pas le cas. Il cite l'exemple de l'Artense, classée en équilibre menacé en 2022, pour laquelle il y a un objectif de réduction des populations de cerfs. Le comptage des cerfs réalisé en 2022 a indiqué que la population de cerfs est en forte croissance. Il considère qu'il n'est donc pas possible d'indiquer que cette UGC reste « à caractériser ». Il regrette le déni d'une situation reconnue dans le SDGC 2022-2028, qui indique qu'il faut baisser les populations.

Gérard ALBAT considère que les UGC Artense, Alagnon, etc, étaient à l'équilibre il y a 2 ans. Il ne s'agit pas d'un dévoiement mais d'un désaccord. Il faut caractériser ces UGC, comme ce qui se fait sur la Margeride.

Nicolas DE MENTHIERE considère qu'il y a déjà les données nécessaires pour caractériser ces UGC. Jean-Pierre GAILLARD répond qu'il faut un accord forestiers-chasseurs, sans quoi les UGC restent à caractériser. Nicolas DE MENTHIERE ajoute qu'en l'absence de données, il faut un plan d'action pour les obtenir.

Eric DUBOIS rappelle qu'il faut utiliser tous les outils, dont les relevés de dégâts lors des martelages, apportés au débat par l'ONF depuis 7 à 8 ans. Il mentionne le cas de la forêt domaniale de Murat, où toutes les coupes de régénération ont été suspendues, faute de la possibilité de régénérer la forêt. Il espère qu'il n'y aura plus de zone à caractériser l'an prochain.

Franck VITAL considère que dans la Loire, il ne s'agit pas d'une posture mais d'un manque de données techniques.

Philippe MACHEDA s'étonne que l'UGC 231 du Puy-de-Dôme soit considérée comme ayant un équilibre à maintenir vu le nombre de points rouges indiqués. Il estime que l'on ne peut pas indiquer l'UGC comme étant à caractériser parce que l'on ne s'entend pas. Il faut s'entendre : tout le monde sait ce qui se passe sur les territoires, on a tous les outils. Il s'agit de l'avenir de nos forêts. On se bat pour les générations futures. Il faut construire ensemble.

D'après Gérard ALBAT, les points rouges sur l'UGC 63 correspondent à une concentration d'animaux. D'après une étude faite par Fransylva avec 620 placettes, 51 % sont à l'équilibre. Il est d'avis qu'en cas de désaccord, il faut travailler avec les ICE. La forêt a toujours su s'adapter. Les chasseurs travaillent avec les forestiers.

Guillaume ROUSSET rappelle qu'un point rouge correspond à un déséquilibre localisé. Si l'UGC est en équilibre à maintenir, il peut y avoir des déséquilibres ponctuels, mais pas à l'échelle de l'unité.

Nicolas DE MENTHIERE souhaite disposer des PV des CDCFS avant le CPSC. Il ne les reçoit pas de sa DDT. La DRAAF répond qu'il est difficile de s'engager à cela à son niveau car les CDCFS sont de compétence départementale.

Eric DUBOIS rappelle le rôle des DDT, même si les moyens des services de l'État sont limités. Les DDT ont un rôle d'animation sur le sujet. Une DDT s'est contentée de reconduire la carte de l'année précédente sans conduire d'animation.

2. Retour d'expérience sur les médiations Brossier-Pallu

Cf ppt

Après un rappel de l'historique du lancement de la démarche Brossier-Pallu en AuRA par la DRAAF, Simon JANIN (FDC 38) et Xavier PENIN (ONF 38) présentent leur retour d'expérience suite aux médiations qu'ils ont conduites conjointement sur les massifs du Trièves et du sud-Belledonne.

L'objectif pour eux suite à cette animation est le retrait progressif des médiateurs, avec une prise en main du dialogue par les acteurs locaux.

Guillaume ROUSSET remercie pour ce témoignage éclairant et constate que la démarche a permis de réinitier un dialogue. Il sera intéressant de voir si ce dialogue perdure.

Jean-Pierre GAILLARD a participé dans l'Allier à 2 démarches de médiation avec l'ONF et la DDT. Il relève que la démarche Brossier-Pallu permet de se parler mais qu'il n'y a pas forcément d'accord sur les constats et qu'elle ne permet pas d'objectiver du point de vue scientifique. Une parcelle de 15 ha a fait l'objet d'une médiation sur le massif de Tronçais. Un taux dégâts de 16 % a été relevé, mais la surface de cette parcelle est infime par rapport aux plus de 10 000 ha du massif. A la CDCFS suivante, l'ONF a demandé le classement de l'ensemble du massif de Tronçais en équilibre rompu. La démarche Brossier-Pallu n'est pas

faite pour cela. Jean-Pierre GAILLARD a fait l'effort de se former à la démarche, il regrette fortement ce genre de pratique. La démarche Brossier-Pallu n'a pas la valeur scientifique des ICE, qui permettent une caractérisation objective des dégâts sur un territoire.

Eric DUBOIS précise que 16 parcelles ont été diagnostiquées, avec en moyenne de 20 à 25 % de dégâts. Toutes ces mesures ont été faites en lien avec les techniciens de la FDC 03. Lors d'une réunion le 20/10/23, le directeur ONF et Jean-Pierre GAILLARD se sont accordés sur le fait que les médiations Brossier-Pallu seront à compléter avec les autres indices, à partager entre acteurs. Cette démarche est donc le point de départ d'un dialogue à poursuivre. L'ONF est d'accord pour mettre en place des ICE dans l'Allier, d'ailleurs cela va être fait.

Pour Guillaume ROUSSET, l'important est d'aller au bout de la démarche : il faut qu'elle aboutisse à un plan d'action partagé.

Jean-Pierre GAILLARD indique que c'est le cas : les acteurs suivront une formation aux ICE ensemble en janvier.

Guillaume ROUSSET souligne que la démarche est globalement positive pour initier le dialogue et prendre en compte les contraintes de chacun.

Philippe MEUNIER considère qu'il faut se réunir une dernière fois pour valider les avis de chacun et aller jusqu'au bout de la démarche.

Nicolas DE MENTHIERE relève que chaque fois que les acteurs forestiers et les chasseurs vont sur le terrain ensemble, ils progressent dans la compréhension mutuelle. Toutes les méthodes sont imparfaites et lourdes. Il remercie la DRAAF pour l'initiative de cet appel à projet et les FDC qui ont participé. Il rappelle qu'il y aurait eu beaucoup plus de médiations si la FRC n'avait pas émis des propos négatifs sur la démarche. Dans d'autres départements des dossiers étaient prêts avec l'accord des chasseurs locaux. Ils n'ont pas abouti du fait de la position de la FRC.

Jean-Pierre GAILLARD considère que la démarche Brossier-Pallu est une méthode positive mais pas suffisante. Nicolas DE MENTHIERE répond que les ICE ne sont pas suffisants non plus.

Jean-Pierre GAILLARD affirme que le changement climatique a aussi des impacts importants, il n'y a pas que l'ESC. Il faut partager ce débat de fond, associer les chasseurs aux études sur le changement climatique. S'il n'y a pas d'accord, il faut passer aux ICE. C'est ce qui va être fait dans l'Allier en accord avec les partenaires forestiers.

Gérard ALBAT rappelle que la démarche Brossier-Pallu vise à mettre en place un dialogue constructif. Il s'inquiète que l'on glisse vers des conclusions à une échelle plus large que celle de la parcelle et demande à remplacer la démarche Brossier-Pallu par les ICE.

Guillaume ROUSSET répond que la démarche Brossier-Pallu peut suffire. Dans le cas contraire, on peut mettre en place des ICE.

La DRAAF avait pris l'engagement faire un retour sur cette initiative. Elle ne dispose pas de crédits pour renouveler ces médiations chaque année. Elle peut par contre financer la

formation des médiateurs, idéalement à une échelle régionale qui permettrait un retour d'expérience entre départements, pour continuer à avoir cette dynamique.

3. Bilan du fonctionnement des massifs avec ICE

Cf ppt

Il reste à trouver des solutions pour les massifs de Belledonne, Margeride-Aubrac et Vercors. Julien MESTRALLET demande si certains acteurs souhaitent se positionner pour réaliser l'analyse des données.

Franck VITAL insiste sur l'importance d'avoir des plans d'échantillonnage réalisés totalement, notamment avec la partie forêt privée, car sinon la vision de l'état d'équilibre est incomplète. Il souhaite que dans le Cantal la forêt privée trouve une solution pour les massifs de la Pinatelle et des Monts du Cantal, sans quoi seul 1/3 du plan d'échantillonnage est réalisé.

Guillaume ROUSSET répond qu'il est positif que la démarche soit initiée grâce à l'implication de la forêt publique. Il demande si un interlocuteur côté forêt privée est identifié.

Franck VITAL répond que sur les Monts du Cantal et la Pinatelle cela pose problème.

Julien MESTRALLET ajoute que sur Margeride-Aubrac du temps de la Chambre d'agriculture a été dégagé pour cela via le PRVBT. Il s'agit d'un point positif.

Pour le massif de Margeride-Aubrac, la FRC pourra être l'animatrice sur l'ensemble de la zone (publique et privée), mais cela n'inclut pas le traitement des données en forêt privée.

Isabelle GIBERT-PACAULT informe que le conseil de centre du CNPF s'est positionné défavorablement quant à l'implication de l'établissement pour la réalisation des relevés IA-IC. Il souhaite se concentrer sur la démarche Brossier-Pallu.

Guillaume ROUSSET souhaite réévoquer ce point avec le CNPF. Il demande à ce que les chasseurs ne considèrent pas uniquement les ICE et à ce que les forestiers ne considèrent pas uniquement la démarche Brossier-Pallu. Il suggère d'embarquer des propriétaires bénévoles dans la réalisation des relevés.

En ce qui concerne le traitement des données, il faut trouver une solution. Il suggère à la FRC d'inscrire ce travail dans le plan d'action financé par le versement de l'écocontribution. Des données sont récoltées, elles doivent être traitées.

Franck VITAL reconnaît l'importance de traiter les données récoltées pour ne pas décourager les acteurs de terrain.

Raphaël DEMOLIS indique que l'OFB instruit chaque année dans le cadre de l'écocontribution des dossiers ICE. Si la FRC fait une demande de financement sur ces massifs, il portera un regard bienveillant sur cette requête.

Eric DUBOIS rappelle que sur Belledonne et le Vercors, l'ONF est d'accord pour faire les inventaires si les données sont ensuite traitées.

Philippe MEUNIER demande si les chasseurs sont d'accord pour déposer un dossier de demande d'aide auprès de l'OFB.

Jean-Pierre GAILLARD répond qu'il faut l'accord de Gérard AUBRET mais qu'il est personnellement plutôt favorable, d'autant plus si l'OFB indique examiner la demande avec bienveillance.

Eric DUBOIS rappelle que les ICE sont un dispositif scientifique, avec une aire de validité précise, qui varie selon les espèces et n'est pas toujours respectée. Les forestiers font preuve de souplesse.

Nicolas DE MENTHIERE ajoute que ce dispositif n'a de valeur scientifique que si tous les indices sont déployés. Parfois les indices de performance ou abondance ne sont pas mis en œuvre. Il rappelle que Fransylva est animé par des bénévoles et ne dispose pas de technicien. L'outil technique des propriétaires privés est le CNPF, qui a de nouvelles missions avec l'abaissement du seuil des PSG à 20 ha, sans avoir suffisamment de postes supplémentaires.

Philippe MACHEDA rappelle que les ICE s'inscrivent dans un temps long, contrairement à la replantation qui relève d'un temps court. Il n'est pas possible d'attendre 4 ans pour constater un déséquilibre. Avec la démarche Brossier-Pallu, chasseurs et forestiers ont réussi à dialoguer. Concernant les ICE, nous ne sommes pas loin de réussir, il faut continuer à avancer et arriver à avoir une carte représentative.

Guillaume ROUSSET ajoute qu'il faut aussi des plans d'action au-delà de la cartographie.

Raphaël DEMOLIS précise que les ICE et la démarche Brossier-Pallu ne sont pas contradictoires mais complémentaires. La démarche Brossier-Pallu permet aussi aux chasseurs de faire des demandes, comme par exemple des zones de gagnage.

Il rappelle que les ICE peuvent être mis en œuvre également sur les chamois, mouflons et cerfs, pas uniquement sur les populations de chevreuils.

4. Evolution de la fiche action 5.1 du PRFB

Cf ppt

Gérard ALBAT regrette de ne pas avoir d'information des forestiers sur les zones plantées dans le Cantal. Il demande quel besoin il y a de mettre en place cet indicateur.

Guillaume ROUSSET répond qu'il est prévu dans le PRFB de gérer la forêt de façon économiquement satisfaisante : comment suit-on cela ?

La proposition est imparfaite mais elle permet d'avoir une indication sur la pression du gibier.

Gérard ALBAT craint que l'on fasse dire ce que l'on veut à cet indicateur. Son interprétation dépend de la surface à renouveler.

Guillaume ROUSSET affirme qu'il faut être capable de renouveler la forêt. Si à chaque fois qu'il y a un renouvellement la régénération ne pousse pas, c'est un échec.

Nicolas DE MENTHIERE rappelle qu'il est indiqué dans le PRFB que l'équilibre sylvo-cynégétique consiste à pouvoir planter sans protection. Il informe que le coût moyen des protections est de 40 % du coût des plantations.

Julien MESTRALLET informe que 11 M€ de subventions publiques ont été attribués pour le renouvellement forestier, dont 3 M€ pour la protection gibier. Dans certains massifs il est possible de s'en passer, dans d'autres non. Il s'agit d'une réalité économique indiscutable.

Gérard ALBAT demande à avoir les données des surfaces brutes, Guillaume ROUSSET est d'accord.

Julien MESTRALLET précise que cela représente du travail pour l'Etat de rassembler ces données, concernant les subventions Etat, Conseil régional et le cas échéant d'autres financeurs comme les Conseils départementaux.

Selon Eric DUBOIS, les 3 M€ sont sous-estimés car les coûts de protection gibier sont plafonnés largement en-dessous des coûts réels. En plus des 40 % du coût des plantations, il faut prendre en compte les coûts d'enlèvement. Par ailleurs, cela représente du plastique en forêt et certaines associations de protection de la nature mettent l'ONF au tribunal du fait de la présence de plastique en forêt.

Pour le premier dossier France relance où le cas de force majeure a été retenu, le propriétaire dans le Bugey n'atteindra pas ses objectifs.

L'indicateur proposé est un indicateur sur lequel l'État communique déjà largement au niveau national.

Gérard ALBAT regrette de ne pas avoir de données sur les zones sensibles.

Isabelle MENARD répond que pour certains départements, les zones sensibles sont indiquées par les CDCFS lors de l'établissement du bilan annuel des dégâts de gibier sur les peuplements forestiers, dans la colonne commentaires. Par ailleurs, elle souhaite que la plate-forme nationale forêt gibier soit davantage utilisée, avec la saisie régulière des zones sensibles et des niveaux de dégâts.

Pour Jean-Pierre GAILLARD, ajouter un indicateur ne simplifie pas le débat.

Guillaume ROUSSET considère qu'il n'y a pas de concurrence avec les autres indicateurs, celui-ci sera produit par l'Etat. Il avait été prévu au PRFB et pas encore documenté. Il propose de le tester, en prenant en compte la surface globale plantée avec subvention. Cela pourra permettre d'initier un dialogue.

Franck VITAL demande comment les données seront analysées et quelles seront les conséquences pour le monde cynégétique.

Julien MESTRALLET répond qu'il s'agira d'analyser les dossiers de subvention. Les données seront ensuite partagées en groupe technique et en CPSC. Il s'agit également d'un

indicateur d'utilisation des fonds publics. Il ne perçoit pas de risque pour le monde cynégétique.

Philippe MEUNIER s'interroge : les chasseurs n'ont rien à payer, cela ne sert pas à caractériser une zone, de quoi les chasseurs ont-ils peur ?

Gérard ALBAT craint que la DRAAF refuse de subventionner les plantations en cas de déséquilibre sylvo-cynégétique et que les propriétaires en veuillent aux chasseurs.

Pour Julien MESTRALLET, cela ne correspond pas à la réalité mais il s'agit d'objectiver le constat.

Nicolas DE MENTHIERE est favorable à cet indicateur mais considère que lorsque l'on plante, il est trop tard pour se poser la question de l'ESC. Il a proposé au CNPF que lorsqu'un PSG est agréé, la FDC soit informée des surfaces de régénération prévues au PSG, afin que les chasseurs puissent anticiper.

Jean-Pierre GAILLARD indique que c'est déjà le cas dans certains départements, lorsque les propriétaires demandent quelques chevreuils en plus ils les ont.

Guillaume ROUSSET propose de mettre en place cet indicateur cette année, en vue de faire un point sur le sujet l'an prochain.

Philippe MEUNIER ajoute que si l'Etat affirme que cet indicateur ne servira pas à caractériser un massif, il faut de la confiance.

Jean-Pierre GAILLARD craint que ce soit encore un indicateur à charge contre les chasseurs. Guillaume ROUSSET répond que ce sera peut-être le contraire.

En conclusion, les participants s'accordent pour une expérimentation sur un an.